

# Circulaire au Clergé.

---

MONTRÉAL, LE 10 AVRIL 1864.

MONSIEUR,

La présente est pour vous annoncer officiellement qu'il a plu à Sa Sainteté Pie IX de régler ce qui suit, dans son Décret du 25 Septembre 1863, *Ad Perpetuam Rei Memoriam* :

" Novum ecclesiasticum Officium, novamque Missam " approbavimus, ut solemnius celebraretur festum Beatis- " simæ Virginis sine labe originali conceptæ....ut cum " lege credendi lex conveniat supplicandi....ut....faus- " tissimi eventus series futuris in posterum ætatibus inno- " tescat....Auctoritate Nostra Apostolica per præsentes " Litteras probamus, eademque Auctoritate præcipimus, " ut hoc unice Officium et Missam quicumque de Clero " sæculari, et regulari....adsumere debeant, Romæ qui- " dem, atque ubi fieri commode possit, hoc ipso anno ver- " tente, alibi vero sequenti Anno M.D.CCC.LXIV. sub " pæna divini officii onus minime adimplendi."

En conséquence, les Office et Messe prescrits dans le susdit Décret, seront les seuls dont il sera désormais permis de faire usage, dans ce Diocèse, soit à la fête de l'Immaculée Conception et pendant son octave, soit les Samedis où il faut dire l'Office votif de l'Immaculée Conception, soit lorsque, par dévotion, l'on veut dire, les jours libres, la Messe votive de l'Immaculée Conception.

J'ai supplié le Saint Père de nous accorder le privilége de dire la Messe de la Vigile de la fête de l'Immaculée Conception ; je vous le communiquerai si, comme je l'espère, je puis l'obtenir, et vous recevrez en même temps une copie du dit Décret du 25 Septembre 1863, et celle de l'Indult qui est sollicité, où vous verrez que la messe de la fête se place dans le corps du Missel, savoir, le 8 Décembre, et celle de la Vigile est renvoyée au Supplément.

Ce nouvel Office, comme vous n'aurez pas manqué de le remarquer dans les paroles du Décret citées plus haut, est donc prescrit au monde entier: 1o. pour ajouter une plus grande solennité à la fête de l'Immaculée Conception ; 2o. pour montrer l'harmonie parfaite qui se trouve entre la foi et la prière, qui s'unissent si intimement pour glorifier l'Immaculée Vierge ; 3o. pour ériger un monument impérissable qui redise sans cesse aux âges futurs ce qui s'est fait, à la gloire de cette Vierge Bénie, dans le jour à jamais mémorable de la définition dogmatique de son Immaculée Conception.

Dans ce pieux office, les divins oracles des Saintes Ecritures, les témoignages éclatants des Saints Pères, les enseignements infaillibles des Souverains Pontifes, et les touchantes prières de la sacrée Liturgie forment, à la gloire de l'Immaculée Conception, un tissu admirablement varié de preuves convaincantes, qui fortifient la foi, et d'affections pures qui nourrissent la piété. Il s'y trouve une harmonie céleste qui réjouit l'oreille des âmes intérieures, un parfum odoriférant qui embaume leur odorat, un miel délicieux qui flatte leur palais.

Aussi, trouverons-nous, dans cet office et la Messe qui y correspond, un fond inépuisable de louanges parfaites, d'instructions solides et de sentiments d'une affectueuse dévotion, bien propre à entretenir en nous, et dans les âmes confiées à nos soins, cette piété tendre que nous avons sucée, avec le lait de nos mères, pour la Vierge Immaculée.

En lisant cet admirable office on est naturellement frappé de cette pensée que l'Esprit Saint, qui l'a inspiré à son Eglise, veut répandre, dans le monde entier, l'odeur suave de la Pureté Virginale de la glorieuse Mère de Dieu, pour en chasser les odeurs infectes des erreurs et des vices de toutes espèces, qui s'y débordent d'une manière vraîment alarmante.

Ce sera en nous pénétrant de l'esprit divin, qui s'exhale de cet office, que nous ferons monter, vers le trône de cette Vierge incomparable, nos voix suppliantes, pour lui dire, avec l'Eglise universelle qui, du levant au couchant, lui adresse cette humble et ardente prière :

" Universo mundo auxiliatricem manum tuam porrige, " ut in lætitiâ et exultatione solemnitates tuas simul cum " ista, quam mundo celebramus, festivitate splendidissima " exitu transigamus in Christo Jesu universorum Rege ac " vero Deo nostro."

Que le glorieux St. Joseph dont nous célébrons aujourd'hui le patronage, nous aide, de son puissant secours, à honorer dignement sa chaste Epouse dont la Virginité fut confiée à ses soins vigilants !

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et dévoué serviteur,

✠ IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P. S.—L'Office et la Messe mentionnés ci-dessus se trouvent à l'Evêché.